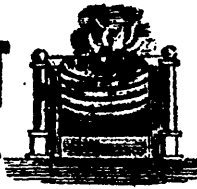


LE COIN



DU FEU,

RECUEIL DE LECTURES

AMUSANTES ET INSTRUCTIVES.

VOL. I.

SAMEDI, 21 NOVEMBRE 1840.

No. 1.

LE COIN DU FEU,

RECUEIL DE LECTURES AMUSANTES ET INSTRUCTIVES.

Peu de mots suffiront pour expliquer la naissance de la présente publication, dont l'idée était conçue déjà depuis quelque temps, et qui pour se réaliser n'attendait que la fin de la saison des affaires.

Depuis l'année dernière, les propriétaires du *Canadien*, pour augmenter l'intérêt de leur journal, dans sa partie littéraire, font venir de Paris plusieurs journaux destinés à cette fin; mais l'espace que laissent les matières politiques, industrielles, et autres à qui la préférence est naturellement due, est bien loin d'épuiser la matière intéressante que fournissent ces journaux, surtout en ce qui concerne les articles d'une certaine étendue. L'accumulation de ces matières amusantes et instructives a fait naître l'idée de la présente publication, dont l'objet est de les utiliser en les communiquant aux lecteurs du Bas-Canada. Ainsi ce recueil se composera de productions écrites pour des journaux de Paris de la plus haute respectabilité, et pour des classes de lecteurs du goût le plus raffiné; c'est assez dire que l'utile, ou l'agréable s'y rencontrera toujours, que souvent même ils s'y trouveront réunis. Le présent numéro qu'on publie comme échantillon, est rempli de morceaux pris au hasard dans les liasses.

Quoique le COIN DU FEU ne fonde pour son alimentation, que sur les journaux étrangers, il sera ouvert néanmoins aux productions de la littérature indigène, qui seront marquées au coin de l'excellence, et qui seront d'un très grand intérêt.

Le COIN DU FEU sortira une fois par semaine, le Samedi dans l'après-midi, au prix de Six sous

par numéros détachés, ou DEUX PIASTRES pour l'année, (non compris le port) payable six mois d'avance, et cela sans aucune exception en faveur de qui que ce soit. Ce n'est qu'à cette condition que le journal peut être donné à si bas prix.

Le second numéro sortira aussitôt que l'on pourra voir sur quelle circulation à peu près l'on peut compter dans les principales places. Ceux donc qui s'intéressent à cette publication, sont priés de faire connaître au plutôt leur intention de souscrire. MM. les Agents du *Canadien* sont priés d'agir comme Agents pour le COIN DU FEU.

S'adresser par lettre affranchie aux soussignés Imprimeurs et Propriétaires.

FRÉCHETTE & CIE.

No. 6, Rue Lamontagne.

EXPLICATIONS ULTÉRIEURES.

Le Port sera de quatre *chelins* par année, pour ceux qui recevront le *Coin du Feu* par la Poste; ainsi chaque Abonné aura sept *chelins* à payer à chaque semestre.

Les Abonnements seront pris de manière à expirer tous à la même date; c'est à-dire que, lorsqu'on s'abonnera dans le cours d'un semestre et qu'on ne prendra pas le Journal depuis le commencement, soit par la volonté de l'Abonné, soit parce que les propriétaires ne pourront compléter le semestre, on paiera pour le restant du semestre.

Cet arrangement est pris afin qu'un avis qui sera donné pendant un mois avant l'expiration de chaque semestre, puisse servir à tous les Abonnés à la fois. L'envoi du Journal devant être arrêté pour tous ceux qui n'auront pas renouvelé leur abonnement dans le cours de ce mois, cet avis sera donné pour éviter tout désagrément à ceux qui par oubli ne se seraient pas conformés à la condition du paiement d'avance.

Le COIN DU FEU sera publié sur une feuille de Royal, format Octavo, formant ainsi 16 pages